ARRETE N° UCA-2026-564

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DU NOTARIAT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1298 du 7 octobre 2022 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme d'Etudes Supérieures du notariat (DESN) sanctionnant le module 1 « Expertise entrepreneuriale » et le module 2 « Langue étrangère : Anglais » de la 3ème période de formation « Le notaire, « entrepreneur » comme suit :

Membres du jury :

Aurélia FAUTRE-ROBIN, Président du jury, MCF, Directrice du DESN
Jean-Julien PERRIN, Maitre de conférences associé
Philippe BLETTERIE, Notaire associé
David DUPIC, Notaire associé
Mélodie KHOURI, Notaire associé
Jacques TURQUET, Notaire associé
Aurélie VERGNE, Notaire titulaire

Article 2 :
Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 30 octobre 2026

Le 30 octobre 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*